

Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 6 novembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 novembre 2020

HABITAT – FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) - SIGNATURE D'UNE CONVENTION UNIQUE ANNUELLE DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES ET PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Jacques BILLY à Sophia MARC, Sophie BOUTRIT à Thibault HEBRARD, Christelle CHASSAGNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Anne-Lydie LARRIBAU à Michel PAILLEY, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Nicolas ROBIN à Romain DUPEYROU, Yvonne VACKER à Dominique SIX

Titulaires absents suppléés :

François BONNET par Nathalie CLAIN, Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD

Titulaires absents excusés :

Dany MICHAUD, Jérémy ROBINEAU

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Florent SIMMONET

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201116-C70-11-2020-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 16 NOVEMBRE 2020

**HABITAT – FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) - SIGNATURE D'UNE CONVENTION
UNIQUE ANNUELLE DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES DEUX-SEVRES ET PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

Monsieur **Christian BREMAUD**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la décision de la Commission du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général,

Vu les articles L.365-1 et L.411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation modifiés par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR,

Vu la délibération du 16 novembre 2015 approuvant le Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2016-2021,

Vu la délibération du 16 décembre 2019 approuvant l'évaluation obligatoire à mi-parcours du PLH et les propositions d'évolutions du programme d'actions,

Vu la nouvelle compétence au 1^{er} janvier 2020 exercée par la CAN relative à l'Eau Potable,

Considérant que le Département est compétent réglementairement en matière d'action sociale et d'habitat au titre du Fonds de solidarité pour le logement (FSL),

Considérant que la législation relative au FSL implique la mise en place d'une convention entre le Département et les contributeurs volontaires,

Considérant le courrier de la CAN de novembre 2019 relatif à la modification de sa contribution financière annuelle au dispositif du FSL,

Considérant que la CAN souhaite conserver le principe d'identification des différents budgets consacrés au dispositif du FLS (habitat, assainissement et eau),

Considérant que la CAN souhaite conserver le principe d'identification de statistiques annuelles pour chaque type de « volet » du dispositif du FLS (habitat, assainissement et eau),

Considérant la demande de participation financière au FSL du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, au titre de l'année 2020,

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201116-C70-11-2020-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

Le FSL est un dispositif de solidarité créé par la loi Besson du 31 mai 1990, outil du Plan départemental pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Cette loi instaure le droit pour toute personne ou famille (locataire, sous-locataire et propriétaire occupant) éprouvant des difficultés en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, à une aide de la collectivité pour accéder à un logement décent, non « énergivore » et s'y maintenir et de disposer de la fourniture d'électricité, d'eau et de téléphone.

Le FSL se décline en 4 « volets » : Logement (accès et maintien dans les lieux), Energie, Eau et Téléphone. Il est géré par le Département des Deux-Sèvres, les autres collectivités territoriales et les partenaires institutionnels (Caisse d'allocations familiales - CAF, Mutualité sociale agricole - MSA, bailleurs publics, fournisseurs d'énergies, distributeurs d'eau et structures d'assainissement) participant au financement du FSL **sur la base d'une contribution annuelle volontaire.**

Jusqu'en 2019, dans le cadre :

- de sa politique de l'habitat, au titre de la mise en œuvre du PLH, la CAN verse une contribution annuelle sur les volets « Logement » et « Energie »,
- des aides au paiement des factures d'eau et d'assainissement collectif, deux conventions sont conclues pour la période 2016-2020 entre la CAN et le FSL d'une part, entre le Syndicat des Eaux du Vivier (pour les communes d'Aiffres, Bessines, Coulon, Magné et Niort) et le FSL d'autre part,
- de la distribution d'eau potable qui n'est pas gérée directement par la CAN (SAUR, SECO, SERTAD et SMAEP 4B), des conventions ont également été conclues avec le FSL.

Suite aux récentes évolutions règlementaires et législatives relatives notamment à l'eau potable, la CAN envisage dorénavant de maintenir sa contribution annuelle au dispositif du FSL mais dans le cadre d'une **Convention de partenariat et d'objectifs unique**, tout en poursuivant à distinguer les budgets et statistiques par « volets » (habitat, assainissement et eau potable) et selon les communes concernées.

En 2019, le FSL a permis de traiter 1 211 dossiers pour un montant financier total de 279 726 € (cf tableau récapitulatif par commune joint en annexe).

Sur la base des modalités de financement respectives des politiques de l'habitat, de l'assainissement et de l'eau (cf convention de partenariat et d'objectifs jointe en annexe), la participation financière globale de la CAN à ce dispositif est fixée à 66 029,10 € au titre de l'année 2020, répartie de la façon suivante :

- 49 024,60 € pour les volets « Logement » et « Energie »,
- 9 484,50 € pour le volet « Assainissement »,
- 7 520,00 € pour le volet « Eau ».

Le Conseil d'Agglomération :

- Approuve la participation financière globale de la CAN au financement du FSL pour l'année 2020 à hauteur de 66 029,10 €,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président en charge de la politique de l'habitat, à signer la Convention annuelle unique de partenariat et d'objectifs avec le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, au titre de l'année 2020,
- Autorise le versement de cette participation financière en une seule fois par budget distinct au Conseil Départemental des Deux-Sèvres,

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201116-C70-11-2020-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

- Autorise le Président, ou le Vice-Président en charge de l'habitat, à signer tous les autres documents relatifs à ce dossier

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Christian BREMAUD

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201116-C70-11-2020-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020